



Communiqué

Electricité

Baisse des tarifs de l'énergie et soutien au Plan climat

Les tarifs de l'électricité évoluent de façon contrastée pour 2022. Alors que la composante «énergie» diminue, les coûts du réseau et les taxes lausannoises augmentent quelque peu. Ces dernières permettront de financer les actions prévues dans le cadre du Plan climat. Parallèlement, les SiL encouragent la production d'énergie renouvelable et locale avec des tarifs de reprise de l'énergie intéressants pour les installations solaires.

Le prix de l'électricité est constitué de plusieurs éléments: l'énergie, l'utilisation du réseau et les différentes taxes fédérales, cantonales ou communales. Dès le 1^{er} janvier 2022, ces composantes vont évoluer de la manière suivante:

Coûts de l'énergie

- Conformément à la décision du Tribunal fédéral de juillet 2020, les SiL vont rétrocéder 34 millions de francs à leurs clients en approvisionnement de base sous forme de baisse des tarifs de l'énergie. Celle-ci se fera sur une période de 4 ans, de 2022 à 2025. Pour 2022, le prix moyen de l'énergie électrique diminue ainsi de 1,54 ct/kWh pour le tarif Profil Simple **nativa**[®], soit une baisse de 19,9%.

Utilisation du réseau

- Les coûts d'acheminement du courant sur le réseau local augmentent en moyenne de 2,8% (0,34 ct/kWh pour le tarif Profil Simple **nativa**[®]), principalement en raison d'une augmentation des coûts liés au réseau national de transport, facturés par Swissgrid.

Taxes fédérales, cantonales et communales

- La taxe communale lausannoise finançant l'éclairage public passe de 0,9 ct/kWh à 1,0 ct/kWh.
- Les taxes lausannoises pour le Fonds pour le développement durable (FDD) et le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) augmentent de 0,69 ct/kWh et s'élèvent à 1,84 ct/kWh dès le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de l'approbation par le Conseil communal du préavis n°2021/24 «Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement».
- Les autres taxes fédérales, cantonales et communales restent stables.

L'augmentation des taxes pour le FDD et le FEE permet de financer les premières mesures du Plan climat adopté en 2020 par la Municipalité. Ceci sans conséquence majeure sur la facture d'électricité des ménages lausannois puisque le prix TTC de l'électricité pour les clients Profil Simple **nativa**[®] augmente de seulement 0,6%, soit 0,18 ct/kWh, pour se fixer à 28,88 ct/kWh. Pour un ménage lausannois consommant 2500 kWh/an, cela correspond à une hausse annuelle de CHF 4,40.

Tarifs de rachat aux autoproducteurs d'énergie

Conformément à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les SiL favorisent la valorisation des garanties d'origine (également appelées «certificats d'énergie») produites sur le territoire vaudois. Les SiL proposent différentes catégories de rétribution pour l'électricité excédentaire injectée dans le réseau, en fonction du type de production.



Pour les productions d'origine renouvelable, le tarif de reprise avec garantie d'origine augmente de 0,7 ct/kWh, à 7,7 ct/kWh pour les installations dont la puissance installée est comprise entre 30 et 500 kW. Pour celles dont la puissance installée est inférieure ou égale à 30 kW, le tarif – déjà intéressant – reste inchangé, soit 10,2 ct/kWh. Pour les producteurs d'une puissance installée inférieure à 500 kW qui ne souhaitent pas céder leurs garanties d'origine aux SiL, un nouveau tarif de 6,12 ct/kWh est proposé pour 2022.

Pour les productions d'origine non renouvelable, dont la reprise est obligatoire, la rétribution minimum imposée par la Confédération, et appliquée par les SiL, passe de 5,07 ct/kWh à 6,9 ct/kWh pour les installations dont la puissance est inférieure à 500 kW.

De l'électricité 100% renouvelable et 100% régionale

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les SiL fournissent en approvisionnement de base, de l'électricité **nativa**[®], 100% renouvelable et 100% régionale. Les clients qui souhaitent s'engager davantage peuvent souscrire à **nativaplus**[®], l'éco-courant des SiL composé à 100% de nouvelles énergies renouvelables, produit entièrement dans l'agglomération lausannoise et en Suisse romande et labellisé naturemade star.

Pour rappel, les SiL approvisionnent en électricité au détail les communes de Lausanne, Jouxten-Mézery, Prilly, Saint-Sulpice, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges et Collonges (VS).

La Municipalité de Lausanne

Fiches tarifaires complètes sur www.lausanne.ch/tarifs-electricite

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Marc-Antoine Surer, chef du service commercial des SiL, 021 315 81 10**

Lausanne, le 31 août 2021